COMMUNE DE SAINT JEANNET

RAPPORT D'ACTIVITE

GRAND PARCOURS DES BAOUS

Fiche action 7

« Développement de l'offre touristique ; création et mise en place d'une offre touristique basée sur la valorisation des ressources et des compétences du territoire ».

I - Rappel et présentation

II - La démarche

- A) Sa réalisation (en 6 phases)
- B) Son contenu et les résultats

III - L'exécution du marché

- A) La gouvernance
- B) L'exécution financière

IV - La communication

- A) Informelle
- B) institutionnelle

V - Interactions et perspectives

Diffusion :
Communes : *de CARROS, LE BROC, GILLETTE, GATTIERES, BOUYON, COURSEGOULES, TOURRETTES SUR LOUP, VENCE, SAINT JEANNET,* *SIVoM du Pays de Vence.*
Département 06 *service PDIPR*
Métropole Nice Cote d'Azur : *service montagne*
CASA : *service Natura 2000*
PNR Préalpes d'Azur : *Service patrimoine naturel*
Chambre agriculture : *service développement territorial*
Région PACA . *service Interreg*

I - Rappel et présentation

Le projet Grand Parcours des Baous a comme objectifs de :

- Repositionner ce territoire, aujourd'hui peu valorisé, et permettre ainsi une réflexion stratégique par l'ensemble des acteurs ;

- Mobiliser les partenaires et les décideurs locaux autour d'une action commune et transversale ;

- Créer un grand axe d'itinérance, élément structurant d'un ensemble de petits itinéraires, formant un maillage sur le territoire ;

- Améliorer l'accès au territoire pour tous les publics et les conditions de l'accueil dans les villages qui servent de « portes d'entrées » sur le territoire ;

- Valoriser par un tourisme responsable et durable, l'ensemble des ressources patrimoniales du territoire : historiques, vernaculaires, naturelles et paysagères ;

- Créer et encourager le développement de services écotouristiques, y compris pour les clientèles locales ; en particulier une offre d'accompagnement, d'hébergement et de restauration appropriée aux lieux ;

- Renforcer ainsi l'économie touristique et de loisirs des communes, générant des emplois et valorisant les productions locales.

Le territoire des Baous s'étend de la rivière du Loup située à l'Ouest du bassin géographique concerné (communes de Coursegoules et Tourrettes-sur-Loup) à l'Estéron au Nord-Est (Bouyon, Le Broc et Gilette).

Il est délimité au Nord-Ouest par le massif du Cheyron et au sud-est par les cimes qui dominent la vallée du Var et le Moyen Pays de la Côte d'Azur.

Dans un premier temps, neuf communes sont impliquées : Gilette, Le Broc, Carros, Gattières, Saint-Jeannet, Tourrettes-sur-Loup, Coursegoules, Bouyon et Vence.

La commune de Bouyon a été ajoutée au projet, suite à une étude de l'itinéraire validée lors d'un comité technique en 2018.

A travers ces communes, ce territoire correspond à des caractéristiques géologiques, paysagères et culturelles partagées.

Plutôt arides et d'accès difficile, ces terres ont échappé au développement périurbain du littoral. Peu cultivées depuis le début du 20ème siècle, elles sont aujourd'hui sous-valorisées, avec un patrimoine bâti remarquable mais largement négligé.

Une activité d'élevage persiste par endroits et permet de préserver une animation agricole et une certaine ouverture du paysage.

Depuis une quarantaine d'années, le territoire des Baous a trouvé une nouvelle vocation de lieu de randonnées et d'activités sportives de plein air (escalade, trail, mountain bike, ainsi que de nouveaux concepts « Gravel » etc.).

Malgré un nombre de pratiquants en constante évolution, ces activités sont actuellement mal réparties sur le territoire.

A ce jour, aucune stratégie commune n'a été adoptée ni pour leur maîtrise ni pour assurer, par cette nouvelle fréquentation, des retombées économiques pour les communes concernées.

En 2012, est créé le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, auquel adhèrent les communes des Baous, ouvrant ainsi la voie à un véritable projet de valorisation et à une approche multi-communes viable et durable.

Dans ce contexte le projet a été présenté et validé par le comité technique LEADER du groupe d'action local 16 mai 2017.

II - La démarche réalisée

Retenu dans le cadre LEADER - fiche action 7 précitée - l'opération partenariale intitulée : « Accompagnement à la mise en œuvre du projet d'itinérance grand parcours des baous » a été lancée en 2017.

A partir de ce constat, une consultation a été organisée dans le cadre de la procédure de marché public.

Après analyse des offres, le marché a été attribué à l'entreprise ALTEA et notifié le 23 janvier 2018, pour un montant de 31.441,25 HT soit 37.729,50 TTC.

Cette démarche a conduit aux conclusions suivantes en termes de réalisation du **projet (A)** et de **résultats (B)**

A/ Description de la réalisation du projet

Le projet se réalise dans le cadre du programme LEADER et fait référence à la fiche action 7 « développement de l'offre touristique ; création et mise en place d'une offre touristique basée sur la valorisation des ressources et des compétences du territoire ».

<u>Le projet proposé se décline en six parties</u> :

1. **Etude et analyse**

Inventaire et évaluation des composants et richesses du territoire, en intégrant :

- le mode de gouvernance et gestion ;
- le réseau de sentiers et d'itinérance ;
- le patrimoine paysager, historique, culturel et naturel ;
- les offres de services et de tourisme actuels ;
- les plateformes et outils de communication et marketing ;

2. Stratégie de gouvernance

D'une part,

- Des rencontres au niveau intercommunal, des représentants d'utilisateurs du territoire ayant un rapport avec le tourisme (randonneurs, sportifs, chasseurs, agriculteurs, etc…) et ceux d'autres instances concernés (environnement, patrimoine bâti, économie, élevage et agriculture etc…) afin de définir des modes d'utilisation partagées, de protection et de gestion du territoire ;

D'autre part,

- Un développement entre les partenaires du projet, d'une stratégie de gouvernance, de développement touristique et de protection du territoire sur le long terme ;

3. Formulation d'une stratégie touristique durable

Une stratégie de développement touristique du territoire, a été élaborée correspondant aux objectifs du projet définis ci-dessus et avec une structuration intercommunale en cohérence avec la vision d'itinérance du « Grand Parcours des Baous ».

Cette démarche a été intégrée également dans la politique d'itinérance du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

4. Evaluation financière du projet et élaboration d'un cahier des charges

Cette phase a permis aux partenaires d'avoir une vision chiffrée de son développement sur le court et long terme.

Elle a permis également de fournir les données nécessaires à l'instruction et l'articulation de dossiers de demande de subvention afin d'aboutir à une réalisation effective du projet.

Ont ainsi été instruits et déposés dans ce cadre :

- une demande de subvention « Interreg Maritimo » en 2017 dans le cadre d'une réponse à l'appel à projet avec la Corse et la Région de Ligurie (dossier non retenu) ;

- une demande de subvention dans le cadre « Espaces Valléens » en 2019/2020 afin de mettre en place le projet : cartographie, informations, rédaction de fiches techniques, signalétiques, Eco compteurs, communication pour un montant de 136.000 euros TTC : (dossier retenu);

- une demande de subvention pour « le Plan d'Orientation du Pastoralisme Intercommunal » (POPI), dans le cadre de la signature du contrat de transition écologique - PNR des Préalpes d'Azur et communauté d'agglomération du Pays de Grasse (dossier retenu en tant qu'action pilote du contrat en 2019);

5. Réalisations :

Le projet a abouti à des réalisations précises, de la part des partenaires institutionnels et des communes concernées.

Ces réalisations ont été rendues possibles par la création d'une gamme d'outils, à la disposition des partenaires, assurant une un développement cohérent et complémentaire des stratégies et plans identifiés ci-dessus.

La mise en place d'une cartographie adaptée, de documents de présentation, d'illustrations et d'explications du territoire sont en cours de réalisation et leurs impressions sont programmées dans le cadre du programme « Espaces Valléens ».

Dans ce contexte, l'information pour aménager le territoire tant au niveau du développement de l'hébergement et de sa valorisation a été également développé.

Ainsi dans le cadre de cette étude ont été produits pour la partie itinéraires :

- Une cartographie SIG des itinéraires retenus, couche itinéraire 5/6j et2/3j, couche d'intérêt patrimonial, couche des travaux à réaliser ;
- Un descriptif des itinéraires en dénivelés et longueurs, en thématiques, selon les publics visés, selon les points de patrimoine et les travaux à réaliser ;
- Une fiche synthèse des travaux opportuns à programmer ;
- Une fiche synthèse du patrimoine.

Pour la partie valorisation, il a été produit :

- un descriptif et une évaluation des besoins ;
- une cartographie d'implantation des panneaux d'information et de signalétique directionnelle ;
- une synthèse des éléments nécessaires pour passer en procédure de maîtrise d'œuvre
- une coordination concernant l'aménagement de chemins, calades et passerelles de liaison avec les services du plan départemental d'itinéraires et de petites randonnées du Département des Alpes- Maritimes, au sein de toutes les communes adhérentes.

En ce qui concerne la thématique de l'hébergement, il a été produit :

- une fiche synthèse intégrant le fonctionnement à court terme d'un schéma d'hébergements ;
- une proposition d'évolution de l'hébergement et des services pour diffusion. En ce sens, une visite de chaque commune a eu lieu afin de définir les nécessités et les conséquences en termes de service pour la mise en place de l'itinéraire.

6. Mise au point d'un outil de suivi :

Les partenaires ont bénéficié également d'outil de suivi, de compilation et de synthèse d'indicateurs de performance pour observer l'avancement du projet et ses effets, en particulier les retombées économiques sur le territoire et pour les collectivités concernées. Chacune de ces parties a été développée et illustrée dans les différents comités de pilotage et comités techniques.

Le rôle de la société Allibert a été très positif sur ce point, notamment concernant la définition concrète des enjeux en termes de commercialisation des cibles de clientèles potentielles.

B/ Le contenu et les résultats obtenus :

Le projet a permis notamment aux partenaires de développer :

- Un **plan de réalisation et structuration touristique du territoire par l'itinérance,** comprenant les grands axes, les chemins transversaux qui relient les villages, les boucles, etc., ainsi que les points patrimoniaux et touristiques principaux ;

- Dans le cadre de ce plan, une **cartographie conceptuelle** permettant d'identifier les parcours et les lieux proposés, y compris : chemins, sentiers actuels et aménagements proposés, lieux d'activités touristiques (tenant compte des autres usagers de la zone), zones à développer, à proscrire, à risque, etc. ;

- Un **plan global conceptuel couvrant l'accès au territoire**, depuis les villages, avec les objectifs de facilitation, de développement et de maîtrise des flux, à court, moyen et long terme ;

- Une identification des modes, principes et outils de **protection et valorisation du paysage et du patrimoine naturel** nécessaires à ce projet, faisant référence en premier lieu aux outils déjà existants ;

- Une **stratégie et un plan de mise en tourisme**, qui précise la relation entre les différents acteurs institutionnels concernés: CRT, PNR des PréAlpes d'Azur, Métropole Nice Côte d'Azur, CASA, département 06, SIVoM Pays de Vence, les communes, les entreprises touristiques, la nature et le positionnement des produits proposés et les modes de commercialisation ;
  Et qui précise également le mode de structuration et de gestion des produits touristiques sur le territoire, les responsabilités locales, l'évolution de l'offre, etc. ;

- Une **stratégie de création et de développement de services écotouristiques**, en cohérence avec les résultats obtenus et formulés ci-dessus ;

- Une **stratégie de développement, de maîtrise et de protection des activités sur le territoire**, en particulier les modes d'itinérance (à pied, VTT, etc.), les activités sportives et de loisirs, l'agriculture, la chasse ;

- Une proposition détaillée pour la gestion des activités partagées, précisant les outils de gestion à développer, cf. mise en place du Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal (POPI).

- Des **propositions précises d'actions de communication**, d'information et de sensibilisation nécessaires à la mise œuvre du projet, par exemple des outils pédagogiques pour faire connaître les richesses du territoire, des actions de communication permettant le développement d'une culture Eco citoyenne (cf. la réalisation des dossiers financés dans le cadre du programme « Espaces Valléens ») ;

- Une **gamme d'outils**, mis à la disposition des partenaires, leur offrant les moyens de **développer et de promouvoir des offres touristiques et d'itinérance** sur leur territoire, tout en assurant une réalisation cohérente et complémentaire entre les projets des différents acteurs (développement de l'offre dans le cadre de la politique de valorisation du Moyen Pays, de l'OTM Métropolitain, du SIVoM Pays de Vence, intégration dans le schéma d'itinérance du Parc Naturel des Préalpes d'Azur et intégration future dans le Plan Green Deal départemental) ;

- Une **projection économique**, démontrant l'intérêt pour l'ensemble des acteurs précités ;

- Suite aux différents ateliers et des consultations, le consultant (société ALTEA) a suscité l'engagement de chacun des acteurs aux propositions et stratégies au sein de chacun des domaines identifiés tels que : le patrimoine bâti, l'agriculture, la mise en tourisme dans le cadre des entretiens dans chaque commune et lors des échanges dans les comités de pilotage.

III - L'exécution du marché

A - L'action de gouvernance :

Les modalités d'exécution de ce marché se décomposaient en deux outils : comité de pilotage et comité technique.

Le comité technique était composé autour de la Mairie de Saint-Jeannet (l'adjoint en charge du projet et le chargé de mission), du SIVoM du Pays de Vence, du PNR des Préalpes d'Azur, il s'ajoutait selon leurs disponibilités des membres des communes et les institutions intéressées par l'ordre du jour du comité.

Cinq comités techniques ont été organisés aux dates suivantes :

- le 31 Janvier 2018
- le 23 Mars 2018
- Le 3 Mai 2018
- Le 12 Juin 2018
- le 21 Août 2018

Le comité de pilotage est composé de l'ensemble des Maires ou de leurs représentants, des neuf communes associées et des institutions concernées. Région, PNR, CD06, Chambre Agriculture, Métropole, CASA, SIVoM Pays de Vence etc.

Les comités de pilotages se sont déroulés dans différentes communes du parcours afin de valoriser leur implication.

- Présentation du diagnostic le 29 Mars 2018 à Saint-Jeannet ;
- Proposition d'itinéraire le 14 Mai 2018 à Carros ;
- Validation de l'itinéraire le 26 Juin 2018 à Bouyon ;
- Point global sur la mise en place de l'itinéraire le 26 Novembre 2018 à Saint-Jeannet ;
- Présentation finale et commentaires de l'action proposée le 7/10/2019 à Gilette.

B/ L'exécution financière :

L'assiette éligible en dépense retenue s'élevait à 39.750 euros HT.

Les recettes sont réparties ainsi :

- 3.975 euros en autofinancement (réparti entre les différentes communes adhérentes et du SIVoM) ;
- 12.130 euros de la Région ;
- 2.080 euros du Département ;
- 21.465 euros de FEADER.

Les postes de dépenses budgétés et retenus étaient les suivants :

Frais d'étude 39.750 euros HT.

Les dépenses réalisées et dûment mandatées ont été les suivantes :

Nature	Nom	HT	TTC	N° mandat/année
Insertion marché	Tribune bulletin Côte d'Azur	175 ,10	210,12	1086 /2017
Mission étude situation 1	ALTEA	8.058,81	9.670,57	258/2018
Mission étude situation 2	ALTEA	3612,44	4.334,93	511/2018
Mission étude Situation 3	ALTEA	9802,75	11.763,30	804/2018
Mission étude situation 4	ALTEA	9.967,25	11.960,70	1376/2019
Mission étude Situation 5	ALTEA	8.240.00	9.888,00	1619/2019

Le marché avec le cabinet ALTEA a été signé pour un montant de 31 441,25 euros HT, le 23 Janvier 2018.

Cependant un avenant a été rendu nécessaire au vu des considérations suivantes :

Vu le comité de pilotage du 29 Mars 2018 présentant le diagnostic et intégrant la commune de Bouyon ;

Vu le comité de pilotage du 14 Mai 2018 présentant la faisabilité opérationnelle de la stratégie ainsi retenue ;

Vu le comité de pilotage du 26 Juin 2018 validant les itinéraires ;

Vu le comité de pilotage du 26 Novembre 2018 retraçant les actions de communication envisagées ;

Considérant que la mise en place de ce circuit nécessite pour des raisons stratégiques et techniques l'intégration de la commune de Bouyon et la réalisation préalable d'actions de communication telles qu'elles ont été décrites dans l'extrait du compte rendu du 26 Novembre 2018, ci-joint.

Le positionnement en termes de « marketing » est un élément clé de la réussite du projet.

S'il existe déjà une appellation territoriale forte « Côte d'Azur France » et « PNR Préalpes d'Azur », il est nécessaire de créer une marque produit « d'appel ». Ce pourrait être une déclinaison de « Mes Parcours des Baous ».

Après discussion dans le cadre du SIVoM de Vence, un accord a été trouvé afin d'étudier la possibilité de « récupérer le travail effectué par le Sivom Pays de Vence sur ce sujet et de l'intégrer à la mission ci-après :

- Cartes à réaliser et panneaux d'information sur chaque commune : financement « Espaces valléens » ;
- Topos guide : intégration dans la collection « Randoxygène » à négocier avec le CD06 ;
- La question numérique doit être également traitée ;
- La rédaction des fiches description, valorisation au travers des 3 éléments déjà mentionnés : road book, Geotrek, chemin des parcs, descriptif valorisation pour le CD06 doit être défini.

Cette mission est en cours. Le financement de ces éléments préalables à la réalisation concrète du projet est pris en charge dans le cadre du programme LEADER. Dans ces conditions, des surcoûts peuvent être intégrés dans l'enveloppe LEADER :

- Le coût de l'intégration de la commune de Bouyon est un coût imprévisible apparu lors d'une mission technique de faisabilité de l'itinéraire, cf. différents comités de pilotage énoncés (29 Mars, 14 Mai et 26 Juin 2018) ;

- Que les prestations des cahiers de charges sont des prestations supplémentaires inhérentes et nécessaires au bon déroulement de la mission.

La traduction budgétaire s'organisa comme suit :

Avenant n° 1 :

Intégration de la commune de Bouyon	3.140 euros
Rédaction des cahiers des charges techniques	5.100 euros

Soit un montant HT de 8.240 euros.

Le marché total pour la mission d'étude serait de 39.681,25 euros HT, auxquels s'ajouté des frais d'insertion d'un montant de 175,10 euros HT.

Soit 39.856,36 euros HT.

Un dépassement de 68,75 euros HT est constaté.

IV - La communication

La communication s'est effectuée de manière informelle et institutionnelle.

A/ De manière informelle :

- Des articles de presse sont parus dans la presse locale et municipale.
- Presse locale le 26 Avril 2017 dans Nice Matin ;Bulletin municipal de Tourettes sur Loup.
- Une vidéo est parue sur le site du G.A.L du PNR le 24 Janvier 2018 toujours visible sur Youtube ;et sur le site du P.N.R des Préalpes d'Azur .
- La documentation LEADER et le projet sont disponibles sur le site de la commune de Saint-Jeannet;
- Des animations ont eu lieu lors des fêtes du PNR en 2017, 2018, 2019 par la présence de stands dédiés et d'information orale des visiteurs ;
- Des panneaux Dibons de format A1, illustrent la démarche engagée.

Ces panneaux sont toujours visibles au bureau « Le Bocal », service Culture et Animation de la commune de Saint-Jeannet (situé rue du château, au village).

De plus des notes d'information sont envoyées.

Tous ces éléments sont annexés.

B / De manière institutionnelle

Tous les comptes rendus des comités de pilotage ont été diffusés à chaque participant.

L'adhésion au projet a fait l'objet de deux séries de délibérations par chacune des communes concernées.

Ces délibérations ont fait de la publicité réglementaire applicable selon la législation en vigueur concernant les actes administratifs.

Commune	Première délibération	Deuxième délibération adhésion Bouyon
Saint Jeannet	3/5/2017 et 14/5/2018	15/10/2018
Vence	10/4/2017	Décision
Gattiéres	6/4/2017 et 18/5/2017	20/9/2018
Tourettes sur Loup	9/6/2017	25/10/2018
Coursegoules	6/6/2017	8/11/2018
Le Broc	10/4/2017	5/11/2018
Gilette	5/4/2017	8/11/2018
Carros	11/5/2017	27/9/2018
Bouyon		1/9/2018
SIVoM de Vence	13/4/2017	22/3/20109

V - Interactions et perspectives

De par sa mise en œuvre, ce projet a permis de constater diverses interactions concernant les acteurs et les projets sur plusieurs plans :

- un impact multisectoriel permettant d'intégrer divers secteurs d'activités ;
- une innovation ouvrant la réflexion à de nouveaux éléments et solutions pour le territoire et ces acteurs ;
- une mise en réseaux des différents partenaires et professionnels ;
- la mise en place d'une stratégie locale de développement territorial, patrimonial et touristique ;
- une approche participative affaiblissant certains freins d'information et de communication;
- une coopération intersectorielle solidement ancré sur un projet partagé.

<u>Cela a permis de constater divers impacts</u> :

1/ Sur les acteurs locaux :

Création d'une offre spécifique qui permet de mobiliser les différents acteurs ; hébergeurs, restaurateurs et producteurs.
Cela a permis d'analyser également les capacités d'hébergement et de répondre à un besoin, à la création de gîte à Carros et le développement du restaurant et du gîte à Bouyon.

2/ Sur les organismes institutionnels :

Partage des objectifs, plans d'actions et budgets prévisionnels pour l'ensemble des projets liés à l'itinérance et la valorisation des patrimoines sur la zone. Région, PNR, département 06, SIVoM, les municipalités etc.

3/ Impact sur la définition d'une nouvelle offre d'itinérance

- Définition d'une nouvelle offre complète via un tour opérateur
- Déclinaison des boucles locales autour de sites ou de villages soit 38 itinéraires selon des thématiques : promenade, découverte sportive…

4/ Impact sur la création de nouveaux services suscités par le projet :

- Réflexion de services adaptés pour les personnes empêchés, mise en place de nouvelles prestations (par exemple l'association 1,2 3CAT (chasse aux trésors patrimoniaux) ;

5/ Structuration et renforcement d'une offre locale forte autour de l'identité du Moyen Pays :

- Le site des Baous rentre pleinement dans le cadre du développement local du SIVoM du Pays de Vence et des axes de développement proposé par la Métropole Nice Côte d'Azur et le département.

6/ Impact sur une meilleure connaissance de notre patrimoine naturel, développement et communication autour du site « Natura 2000 » :

- Développement d'une stratégie de gouvernance qui est développée par la mise en œuvre d'un Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal (POPI).
- Ce dernier permettra de poursuivre par la suite cette démarche participative au service des collectivités adhérentes afin de partager l'espace entre les usages multiples de son territoire.

7/ Prise en compte d'une nouvelle politique patrimoniale en lien avec la nature et la sensibilisation au développement durable :

- La structuration de ce projet a été consolidée par le portage à terme par le SIVOM du Pays de Vence qui l'a intégré dans sa stratégie de développement local et patrimonial (demande d'une labélisation en cours « Pays d'Art et D'Histoire »).